

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****COMMISSION PERMANENTE**

Séance du lundi 31 mai 2021

**DÉLIBÉRATION N° CP-2021/05/31-3/07 B****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210531-lmc10000022128-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 03/06/2021

Réception Préfet : 03/06/2021

Publication RAAD : 03/06/2021

**OBJET :** RD619 – Contournement de la Commune de Guignes, sur le territoire des Communes de Guignes, Yèbles, Andrezel et Verneuil l'Etang. Acquisitions foncières.

La RD 619, en traversée du centre-bourg de Guignes supporte un trafic élevé dont plus de la moitié est en transit, comprenant une part importante de poids lourds. Cette situation nuit au cadre de vie des habitants, à la fluidité de la circulation, à la sécurité de tous et va se dégrader en raison du développement économique attendu dans le secteur. Aussi, il a été décidé de délester la traversée de Guignes en créant un contournement par le Sud qui deviendra la nouvelle RD 619. Cet aménagement nécessite des acquisitions foncières.

**LA COMMISSION PERMANENTE,**

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa 1,

Vu l'avis de la Direction départementale des Finances Publiques, France domaine du 12 décembre 2019,

Vu le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver le versement de la somme de 9 592,00 € au profit de Monsieur DECREPT Charles Arnaud, exploitant agricole de la parcelle cadastrée section A n°1 de 4 796 m<sup>2</sup> située sur le territoire de la Commune d'ANDREZEL, correspondant à l'indemnité d'éviction agricole

Article 2 : d'imputer les crédits nécessaires sur l'opération « Acquisitions foncières pour travaux (DI19) » de l'action « Acquisitions foncières ».

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer tous documents nécessaires au versement de cette indemnité.

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (42) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Cathy BISSONNIER  
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS  
Mme Martine BULLOT  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Monique DELESSARD  
M. Smaïl DJEBARA  
Mme Martine DUVERNOIS  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Isoline GARREAU MILLOT  
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Andrée ZAÏDI  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (4) :

M. Arnaud de BELENET  
M. Bernard CORNEILLE  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Franck VERNIN



Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne